



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE D'INFORMATION

N°1 - Avril 2021



L'ÉDITO DE LA PRÉFÈTE

Mieux faire connaître les projets du territoire des Alpes-de-Haute-Provence mais aussi les réussites des services de l'État et la diversité de leurs missions : voici l'ambition de ces lettres mensuelles de la Relance.

Je remercie vivement tous les services engagés au quotidien pour le soutien aux entreprises, aux collectivités et au tissu associatif du territoire. L'État, les élus, les chambres consulaires et syndicats professionnels se mobilisent chaque jour pour tirer le meilleur parti du plan de relance.

Cette belle synergie partenariale a par exemple permis de faire émerger 7 lauréats à l'appel à projet Territoires d'Industrie. Ce mois-ci, nous mettons en lumière Saponalia, dirigée par Béatrix Beaudéant et appliquant des procédés de production conformes au développement durable dans le domaine de la fabrication de savons liquides.

Rendre l'économie française plus souveraine et compétitive : voilà l'ambition de cet appel à projet dont le département bénéficie aujourd'hui largement. Nous nous mobilisons et continuerons de nous mobiliser pour le soutien actif de projets dynamiques et créateurs d'emploi dans notre beau département qui, résolument, ne passera pas à côté du Plan de Relance.



Violaine DÉMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

BELLE HISTOIRE DU MOIS

Saponalia

Dans leur entreprise située à Peyruis sur le Territoire d'Industrie Val de Durance, les salariés de Saponalia (9 début 2020, 13 à ce jour) utilisent des procédés ancestraux pour la fabrication de savon liquide. Cette SARL implantée au cœur du bassin de la CASSINE depuis 10 ans, est un fleuron de l'industrie cosmétique dans le territoire. Avec un réseau de distribution fort et varié, Saponalia répond à une demande exponentielle en France mais aussi à l'étranger. La force de l'entreprise est de pouvoir concevoir des produits tant pour les pharmacies que pour les parfumeries de luxe ou des grandes et moyennes surfaces, le tout dans une démarche de développement durable.

Lauréate du Fonds de soutien à l'investissement industriel, Saponalia bénéficie d'une subvention de 150 000 € qui va lui permettre de développer ses forces de production.

L'entreprise va prochainement démarrer son projet d'extension du bâtiment actuel pour accroître sa zone de stockage et étendre ses lignes actuelles de conditionnement. Fin juin 2020, la Directrice de Saponalia annonçait un recrutement de 13 nouveaux salariés d'ici à fin 2023.

En avril 2021, l'entreprise a d'ores et déjà recruté 4 salariés locaux supplémentaires.

ZOOM SUR UN DISPOSITIF CLEF

Territoires d'Industrie

Le volet « Compétitivité » du Plan de relance vise à soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire (création de sites industriels, d'extension, de modernisation d'outils productifs, de plateaux techniques de formation professionnelle, de plateformes de services aux industriels).

L'appel à projet Territoires d'Industrie connaît un grand succès dans les Alpes-de-Haute-Provence avec 7 lauréats. Le montant de subvention maximale auxquelles les entreprises peuvent prétendre est de 800 000€ sur les 20,2M€ au niveau régional alloués au fonds Territoire d'Industrie.

Ce dispositif est ouvert jusqu'à épuisement des fonds (700 M€ au niveau national).

TÉMOIGNAGE

« Nous développons des produits dans une démarche qualitative dont la production continue de croître très fortement.

Je remercie l'État qui choisit de soutenir des entreprises telles que la nôtre.

Le soutien apporté par l'État nous permettra d'étendre la surface de notre bâtiment et d'investir dans de nouvelles machines performantes.

Être une femme cheffe d'entreprise n'est pas une difficulté pour moi, au contraire. Je pense pouvoir apporter ma sensibilité personnelle dans l'élaboration des formules de nos savons, ainsi que dans le choix des packagings ».



Béatrix Beaudéant,
Fondatrice

LISTE DES APPELS À PROJET PHARES DU MOIS (AAP)

• **Fonds d'accélération des investissements industriels (appel à projet « Territoire d'Industrie »)** : 298,5 millions d'euros de crédits supplémentaires jusqu'au 1er juin pour plus de 550 nouveaux projets industriels accélérés ;

• **Plan de relance agricole :**

Plan de modernisation des abattoirs : (Clôture : 31 décembre 2022)

Le plan vise à soutenir l'investissement pour améliorer la compétitivité des entreprises, notamment par la création ou la modernisation d'outils d'abattage et de découpe.

AAP développement des filières protéines végétales :

La création de nouvelles filières, notamment agro-écologiques, est une priorité pour permettre aux agriculteurs de diversifier leur production et leurs débouchés.

Pour les projets < 5 M€ (Clôture : 31/12/2022)

Pour les projets > 5 M€ dates de relevés: (31/07/21, 31/01/22)

AMI besoins alimentaires de demain : (Clôture : 28/05/2021)

Cet AMI consultatif permettra donc de préfigurer de futurs appels à projets, mais aussi d'identifier les projets prioritaires qui seront rapidement financés dans le cadre d'appels à projets ultérieurs.

AAP fonds avenir bio : (Clôture : 01/09/2022)

Tout opérateur économique, du producteur au transformateur, impliqué dans l'agriculture biologique et dans un projet partenarial de filière pourra bénéficier de ce fonds : sociétés, coopératives, associations ou groupements d'opérateurs exerçant une activité économique.

MESURES DE SOUTIEN DANS LE 04

• **Le fonds de solidarité (08/04/2021)**: 6 720 entreprises, pour un montant cumulé de 73 000 € et un montant d'aide moyen de 10 800 €.

• **PGE** : Pour l'année 2020, 2 054 PGE ont été accordés pour un montant total de 400M€ (dont 130M€ pour des TPE avec des effectifs inférieurs à 10 salariés).

Pour l'année 2021 (date arrêtée au 16 avril), 116 PGE ont été accordés pour un montant total de 9M€ (dont 4M€ pour les TPE avec des effectifs inférieurs à 10 salariés).

• **Demandes de reports de charges fiscales**: au 02 avril 2021, 802 établissements du département ont fait une demande de report d'échéance pour un volume total d'impôts concernés de 2 792 150€

• **Reports de charges sociales** : au 30 mars 2021, 9 370 établissements sont concernés pour un volume total de 32,3 M€.

• **Prêts participatifs** : les premiers prêts participatifs des banques démarrent vers la mi-avril pour des entreprises faisant au moins 2 M€ de chiffre d'affaires.

• **Activité partielle** : du 5 mars 2020 au 16 mars 2021, 6 592 demandes d'activité partielle ont été relevées pour 3 822 établissements. Ces demandes concernent 36 046 salariés.

14 395 demandes d'indemnisation (DI) ont été traitées, 3 884 072 heures ont été indemnisées pour un montant total de 35,9 millions d'euros.

Baisse des impôts de production : 1993 entreprises bénéficiaires pour un total de 28,7 M€

Contacts

Sous préfet à la relance: M. Paul-François SCHIRA

Par mail:

pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Sites internet:

planderelance.gouv.fr

france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr